

Informations syndicales 2

COMPTE RENDU DU BN DU SNES DU 4 juin 2008

Le 4 juin, les responsables du SNES ont voté pour la signature des « Points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme des lycées ».

Un point de vue de Michel Lefebvre et Jack Lefebvre, membres du Bureau National du SNES .

Ce BN exceptionnel s'est tenu de 12h30 à 14h30 avec un seul point à l'ordre du jour : le SNES doit-il signer la feuille de route sur la réforme du lycée proposée par Darcos ?

Dans l'introduction de **Roland Hubert** et **Claudie Martens** :

R. H : Nous avons obtenu des modifications de la première version : notamment le titre, la réintroduction des filières technologiques, les conseils pédagogiques (modalités de désignation seront réétudiées, missions précisées), la modification du passage sur l'élargissement de l'autonomie des établissements, la modularité des enseignements n'est plus présentée comme la solution miracle mais doit être exploitée. Le SNES a créé un rapport de force, on est incontournable. Nous proposons de porter dans les tables rondes ce que veulent les collègues, sans rien renier, sans trêve. On aura toujours la possibilité de sortir s'il y a un problème.

C.M. : nous proposons d'entrer dans la discussion avec trois exigences (conditions de travail, revalorisation, statuts). Nous allons envoyer un mail dès la fin du BN à tous les syndiqués, expliquer notre démarche. Notre signature s'accompagnera de l'action avec la grève le 10 juin.

Parmi les interventions :

Jean-Louis Perez (Lyon) : *J'exprime des réserves pour la signature.*

Bernard Dufour (Montpellier) : *Notre participation aux discussions proposées - et pas des négociations - doit être conditionnée par la poursuite de la mobilisation, la défense des missions du service public, les métiers, les carrières. Il faut durcir le texte.*

Pierre Claustre (Créteil) : *Il est impossible de décider aujourd'hui, il faut que nous consultions les camarades des S3. Dans votre lettre, vous dites que vous êtes opposés, mais on signe quand même. Ce qui ne figure, ni dans le premier, ni dans le second texte : les 11 200 postes.*

Quelle est la différence entre « position commune » et « points de convergence » ?

Je me sens entrer dans une quatrième dimension depuis plusieurs semaines.

On va ouvrir la discussion et peser : ce n'est pas tenable. De fait, on fait une trêve ! Cela nous fragiliserait de signer maintenant. Cela va faire des étincelles dans le S3 et les S2.

Cela vient après que la FSU a signé le protocole, que le SNUIPP s'est fait rouler dans la farine sur la suppression du samedi matin.

Marie Do (Versailles) : *Prendre le temps de respirer quand on a le couteau sous la gorge. Il faut se donner un délai raisonnable. Pour voter la signature, il faut l'assentiment de nos instances.*

Où est le dialogue dans les annonces de Sarkozy sur le lycée ?

Ecole émancipée : *On est contre mais on y va ! La seule marge de manœuvre laissée par l'Europe : diminuer le nombre des fonctionnaires. La RGPP, le recours aux HS, la réforme des lycées visent cela.*

Daniel Robin : *Ne pas être les tenants du tout ou rien. On met le pied dans une porte entrouverte. Certes il y a des risques. On sera peut-être conduit à sortir.*

Michel Lefebvre : *Que cherchent Sarkozy et Darcos avec cette position commune devenue « points de convergence », comme avec le protocole signé par la FSU ? Préparer une rentrée apaisée, alors que le gouvernement est de plus en plus isolé. Significatif est ce qui s'est passé lundi devant le lycée Paul Bert : 150 lycéens, profs, parents criant « **Darcos ta réforme on n'en veut pas** », matraqués par la police, tandis que Fillon, Darcos et Dati vont débattre des conduites addictives !*

Au camarade qui disait : « Comment expliquer aux enseignants qu'on ira discuter la réforme du lycée », je répondrais : 11 200 postes supprimés, la fin du bac pro en 4 ans, la suppression d'une année de stagiaire rémunérée, l'annonce d'une réforme du lycée avec le renforcement de l'autonomie, l'enseignement modulaire (36 h de cours par semaine c'est 20 % de plus que la moyenne européenne = 6 à 7 h de cours supprimés). Comment les syndiqués et nos collègues ne comprendraient-ils pas que nous refusions d'afficher des convergences avec le gouvernement ?

Rappel de la signature de la FSU lundi 2 juin qui était assortie de 3 exigences. Elles n'ont pas été remplies et Aschieri a signé quand même !

Rappel de la signature de la position commune avec le MEDEF et le gouvernement par la CGT et la CFDT. Thibaut et Chérèque ont ouvert la porte en signant le texte

et son article 17 autorisant les négociations sur la dérogation aux heures sup au niveau de l'entreprise et le gouvernement s'y est engouffré. La CGT et la CFDT appellent à manifester le 17 pour défendre l'article 17, soutenus par le MEDEF !

Bressan : on n'entre pas dans cette discussion à reculons. On descendra du train quand on voudra. Donc retirer de la lettre au MEN tout ce qui est négatif.

Pierre Claustre : les pêcheurs bloquent les ports, leurs représentants sont reçus à Paris, ils ne signent pas un protocole préalable.

Michel Devred, S3 de Lille, absent, avait envoyé un message que le camarade de Lyon a demandé à ce qu'il soit lu.

Quelques extraits de sa lettre : « Nous allons signer ce qui sera présenté comme une victoire du gouvernement et comme l'acceptation du SNES de négocier sur les bases de ce gouvernement. »

« Ne pas écrire que l'on partage certains objectifs comme cela a été écrit et dit hier par Frédérique. Dire que nous n'accepterons pas de discuter sous la menace des suppressions de postes. »

« Dire aussi que le projet de réforme est un projet de casse. »

« Nous irons négocier pour casser le projet, pas pour l'améliorer. »

« Nous prenons un sacré risque, celui de provoquer l'amertume et la rancœur en signant ».

Notre commentaire

Le gouvernement entend réserver la discussion sur la réforme des lycées aux seules organisations signataires des « **Points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme des lycées** » .

Déjà le relevé de conclusion sur le dialogue social dans la fonction publique signé par la FSU le lundi 2 juin au matin contient un paragraphe réservant la participation au comité de suivi de l'application d'un accord aux organisations syndicales signataires de celui-ci.

Mais là, le gouvernement va encore plus loin que l'accord ,et , répétons le ,prétend réserver la discussion sur la future réforme des lycées aux seules organisations signataires d'un texte qui en fixe le cadre..

Quel est le contenu des « **points de convergence** » ?

Nicolas Sarkozy s'écriait le 2 juin en présentant son projet de réforme des lycées : « **Songez que les statuts qui régissent les professeurs ont maintenant plus de 50 ans !** »

Il visait ainsi les décrets de 1950 qui constituent le statut des certifiés et des agrégés : définition du service

exclusivement en heures de cours, enseignement dans la discipline de recrutement, horaire hebdomadaire de service, droit a un poste fixe dans un établissement ...

Or justement ces « **points de convergence** » signés par les responsables du SNES proposent « **Une nouvelle conception du métier d'enseignant** ». Quelle est-elle ?

« **Le service devra mieux intégrer, en les articulant, la diversité des situations éducatives : cours, soutien, et remise à niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée contribution au suivi et a l'orientation, préparation méthodologique aux études supérieures Développer le travail en équipe le conseil pédagogique dont les missions seront précisées et les modalités de désignation seront réétudiées. S'appuyer sur la liberté pédagogique un cadre plus souple ...** » et « **Renforcer les liens des enseignants de lycée avec l'enseignement supérieur selon des modalités a définir : service partagé....** » .

Les points de convergence proposent donc :

La disparition du service défini en heure d'enseignement remplacé par une « **diversité de situations éducatives** ».

La disparition du droit a un poste fixe dans un établissement, remplacé par des « **services partagés** ».

La disparition de l'enseignement dans sa discipline au nom de « **l'interdisciplinarité** »

N'est ce pas la reprise des propositions de Sarkozy ? N'est ce pas la mise a bas des décrets de 1950 qui fondent le service des professeurs certifiés et agrégés ? Des lors une question se pose.

Comment les responsables du SNES, le syndicat des professeurs certifiés, des professeurs agrégés pourraient-ils signer un document qui engage une discussion ayant pour but la destruction des décrets de 1950, la disparition de notre statut ?

Nous avons combattu durement en 2006-2007 pour préserver les décrets de 1950 , notamment par la grève du 18 décembre , et par l'action avec le SNES, avec l'intersyndicale du second degré, nous avons obtenu l'abrogation du décret de Robien qui détruisait notre statut .

Cette signature ne fait elle pas courir les plus grands dangers à notre statut ? Les plus grands dangers a notre syndicat ?

Nous considérons que les choses ne peuvent en rester là .

La signature officielle du document par le SNES n'est pas encore intervenue. Nous pensons que le SNES doit reconsidérer sa position et ne doit pas signer..